

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34<sup>e</sup> année – N° 43 – Mercredi 5 décembre 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités administratives cantonales

Chancellerie d'Etat

### Fermeture des bureaux de l'Administration cantonale durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de tous les Services et Offices de l'Administration cantonale seront fermés

**du vendredi 21 décembre 2012, à 17 heures,  
au jeudi 3 janvier 2013, à 8 heures.**

Ceci est également valable pour le Bureau des passeports et des légalisations.

En cas d'urgence, le central téléphonique  
032 420 51 11 donnera les renseignements utiles.

### Parution du Journal officiel

En raison des fêtes de fin d'année, le Journal officiel de la République et Canton du Jura paraîtra aux dates suivantes :

— **Parution du dernier numéro en 2012:  
mercredi 19 décembre 2012**

(Délai de remise des publications:  
lundi 17 décembre 2012, à 12 heures)

— **Parution du premier numéro 2013:  
mercredi 9 janvier 2013**

(Délai de remise des publications:  
lundi 7 janvier 2013, à 12 heures)

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

### Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal sur la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS) du 20 novembre 2012

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu l'article 92, alinéa 2, lettre a, de la Constitution cantonale<sup>1</sup>,

— vu l'article premier, alinéa 3, de la loi du 20 décembre 1979 sur l'approbation des traités, concordats et autres conventions<sup>2</sup>,

— vu les articles 6 et 7 de la loi du 4 décembre 2002 sur la police cantonale<sup>3</sup>,

arrête:

#### Article premier

La République et Canton du Jura adhère à l'accord intercantonal du 2 avril 2009 sur la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS).

#### Article 2

<sup>1</sup>La Police cantonale est chargée de l'application de l'accord.

<sup>2</sup>Elle désigne deux de ses collaborateurs en tant que coordinateurs (article 5, alinéa 3, de l'accord).

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2013

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

**les mercredis 2 janvier, 3 avril, 15 mai, 17 juillet,  
31 juillet, 14 août et 25 décembre**

Delémont, décembre 2012.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

**Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Delémont, le 20 novembre 2012. Au nom du Gouvernement  
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

<sup>1</sup>RSJU 101  
<sup>2</sup>RSJU 111.1  
<sup>3</sup>RSJU 551.1

République et Canton du Jura

**Ordonnance  
sur le personnel de l'Etat  
Modification du 27 novembre 2012**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura  
arrête:

I.

L'ordonnance sur le personnel de l'Etat du 29 novembre 2011<sup>1</sup> est modifiée comme il suit:

**Article 177, alinéa 2** (nouvelle teneur)

<sup>2</sup>Les dispositions concernant l'horaire de travail de la voirie du Service des ponts et chaussées, de la Police cantonale et des agents de détention, à l'exclusion de celles relatives au compte-épargne, applicables antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance continuent de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2013.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Delémont, le 27 novembre 2012. Au nom du Gouvernement  
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

<sup>1</sup>RSJU 173.11

République et Canton du Jura

**Ordonnance  
fixant les modalités de la surcompensation  
entre les caisses de compensation  
pour allocations familiales  
Modification du 13 novembre 2012**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura  
arrête:

I.

L'ordonnance du 25 novembre 2008 fixant les modalités de la surcompensation entre les caisses de compensation pour les allocations familiales<sup>1</sup> est modifiée comme il suit:

**Article 4** (nouvelle teneur)

**Article 4** La surcompensation concerne l'ensemble des allocations familiales mentionnées à l'article 3 de la loi et versées par les caisses en faveur des salariés et des personnes exerçant une activité lucrative indépendante.

**Article 7, alinéa 1, lettre a** (nouvelle teneur)

**Article 7** <sup>1</sup>Les caisses doivent fournir annuellement à l'organe chargé de la gestion du fonds (ci-après: «l'organe de gestion»), jusqu'au 31 juillet de l'année suivante, les données de l'année considérée, attestées par leur bureau de révision, nécessaires au calcul de la surcompensation, soit:

— le total annuel des allocations familiales versées en faveur des salariés et des personnes exerçant une activité lucrative indépendante selon l'article 3 de la loi;

(...)

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Delémont, le 13 novembre 2012. Au nom du Gouvernement  
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

<sup>1</sup>RSJU 836.11

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 2 octobre 2012**

Par arrêté, le Gouvernement a modifié l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2011 instituant une commission de la filière laitière comme suit:

Les organismes suivants sont représentés:

- Chambre jurassienne d'agriculture: 2 représentants;
- Chambre d'agriculture du Jura bernois: 2 représentants;
- Commerces et transformation: 2 représentants;
- Interprofessions de la Tête de Moine et du Gruyère: 1 représentant chacune;
- Producteurs suisses de lait: 1 représentant;
- Service de l'économie rurale et Fondation rurale interjurassienne: 3 représentants.

La commission peut faire appel à des experts.

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 20 novembre 2012**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la filière laitière pour la fin de la période 2011-2015:

- M. Martin Kohli, Perrefitte, représentant de la Chambre d'agriculture du Jura bernois;
- M. Thomas Wüthrich, Cortébert, représentant de la Chambre d'agriculture du Jura bernois.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 20 novembre 2012**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe de coordination chargé de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes:

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

— M. Luc Scherrer, Fondation rurale interjurassienne, en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Anne Meyrat.

La présidence du groupe est confiée à M. Noël Buchwalder, Office de l'environnement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Entrée en vigueur**

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013:

- de la modification du 5 septembre 2012 de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts;
- de la modification du 5 septembre 2012 de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (LiLAFam).

Delémont, le 20 novembre 2012.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Arrêté concernant les résultats du scrutin fédéral du 25 novembre 2012**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

- vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>,
- vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 25 novembre 2012 concernant:

- a) La modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties

arrête:

**Article premier**

Les résultats du scrutin sont les suivants:

a) **Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties**

— Electeurs inscrits	:	50882	
— Votants	:	8309	(16,33%)
— Bulletins rentrés	:	8270	
— Bulletins blancs	:	203	
— Bulletins nuls	:	15	
— Bulletins valables	:	8052	
— Nombre de oui	:	5814	(72,21%)
— Nombre de non	:	2238	(27,79%)

Cette modification est acceptée dans le canton du Jura.

**Article 2**

<sup>1</sup>Les résultats du scrutin fédéral du 25 novembre 2012 sont communiqués à la Chancellerie fédérale.

<sup>2</sup>Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

**Article 3**

Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 4 décembre 2012.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

<sup>1</sup>RS 161.1

Service des contributions

**Prescription de l'impôt anticipé 2009**

Il est rappelé aux bénéficiaires que le droit au remboursement de l'impôt anticipé s'éteint s'il n'est pas exercé au plus tard à la fin de la troisième année civile suivant celle de l'échéance.

**Quiconque veut faire valoir un droit à l'imputation ou au remboursement de l'impôt anticipé déduit en 2009 doit déposer la demande au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012.**

Si toutefois, pour une raison ou une autre, par exemple dans les cas de succession, la demande de remboursement ne peut être présentée dans le délai prescrit, il y a lieu de déposer à tout le moins une demande provisoire afin que le droit au remboursement de l'impôt anticipé soit sauvegardé.

Les demandes doivent être adressées à la Section des personnes physiques, Impôt anticipé, rue de la Justice 2, 2800 Delémont, téléphone 032 420 55 66.

Delémont, décembre 2012.

Le chef du Service des contributions:  
Pierre-Arnauld Fueg.

Service de l'économie rurale

**Programme des marchés de moutons 2013 pour le canton du Jura**

Lieu: **Glovelier.**

Jour	Date	Heure	Délai d'inscription
------	------	-------	---------------------

Mardi	26 mars	13h30	Vendredi 15 mars
Mardi	18 juin	13h30	Vendredi 7 juin
Lundi	23 septembre	13h30	Vendredi 13 septembre
Lundi	18 novembre	13h30	Vendredi 8 novembre

**Attention:** Programme susceptible d'être modifié. Se référer aux publications dans le *Terrien interjurassien* et l'*Agri*.

Programme définitif visible dès le mercredi précédant le marché sous: [www.proviande.ch](http://www.proviande.ch) → Marché de bétail de boucherie et de la viande → Programme des marchés → Programme du marché hebdomadaire (choisir la semaine).

**Inscriptions:** par e-mail à [production-animale@jura.ch](mailto:production-animale@jura.ch), téléphone 032 420 74 12, fax 032 420 74 01 ou par écrit au Service de l'économie rurale, CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle.

Courtemelon, le 23 novembre 2012.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

## PROGRAMME DES MARCHÉS PUBLICS DE BÉTAIL 2013

**Attention**, programme susceptible d'être modifié. Se référer aux publications dans le Terrien et l'Agri. Programme définitif visible dès le mercredi précédant le marché sous: [www.proviande.ch](http://www.proviande.ch) → Marché de bétail de boucherie et de la viande → Programme des marchés → Programme du marché hebdomadaire (choisir la semaine).

**Inscriptions** par e-mail : [production-animale@jura.ch](mailto:production-animale@jura.ch) / par tél. 032 420 74 12 / par fax 032 420 74 01 / par écrit au Service de l'économie rurale, CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle

Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription	Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
Lundi	7 janvier	08h30	Saignelégier	Vendredi 21 décembre (12h00)	Lundi	24 juin	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 14 juin
Mardi	15 janvier	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 4 janvier	Mardi	2 juillet	08h30	Saignelégier	Vendredi 21 juin
Lundi	28 janvier	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 18 janvier	Lundi	22 juillet	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 12 juillet
Lundi	4 février	08h30	Saignelégier	Vendredi 25 janvier	Lundi	29 juillet	08h30	Saignelégier	Vendredi 19 juillet
Lundi	18 février	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 8 février	Mardi	20 août	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 9 août
Mardi	26 février	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 15 février	Lundi	26 août	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 16 août
Lundi	4 mars	08h30	Saignelégier	Vendredi 22 février	Mardi	3 septembre	08h30	Saignelégier	Vendredi 23 août
Lundi	18 mars	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 8 mars	Mardi	17 septembre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 6 septembre
Mardi	26 mars	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 15 mars	Lundi	23 septembre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 13 septembre
Mardi	2 avril	08h30	Saignelégier	Vendredi 22 mars	Mardi	1 octobre	08h30	Les Bois	Vendredi 20 septembre
Mardi	16 avril	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 5 avril	Mardi	15 octobre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 4 octobre
Lundi	29 avril	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 19 avril	Mardi	29 octobre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 18 octobre
Mardi	7 mai	08h30	Saignelégier	Vendredi 26 avril	Lundi	4 novembre	08h30	Saignelégier	Vendredi 25 octobre
Mardi	21 mai	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Lundi 13 mai (12h00)	Lundi	18 novembre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 8 novembre
Lundi	27 mai	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 17 mai	Mardi	26 novembre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 15 novembre
Mardi	4 juin	08h30	Saignelégier	Vendredi 24 mai	Mardi	10 décembre	08h30	Saignelégier	Vendredi 29 novembre
Mardi	18 juin	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 7 juin	Lundi	16 décembre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 6 décembre

LE CHEF DU SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE : Jean-Paul Lachat  
Courtemelon, le 30 novembre 2012

Service des ponts et chaussées

### **Restriction de circulation**

#### **Route cantonale N° 6**

**Commune : Basse-Allaine, localité de Buix**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Motifs: Travaux d'entretien de la ligne CFF.**

**Tronçon: Courtemaîche – Buix; passage à niveau de Grandgourt.**

**Durée: Du 13 décembre, à 22 heures, au 14 décembre, à 6 heures** (travaux de nuit: fermeture complète du tronçon).

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 29 novembre 2012.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Beurnevésin

#### Assemblée communale extraordinaire

mardi 18 décembre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 novembre 2012.
2. Décider la conclusion d'un emprunt ferme de Fr. 166000.–, représentant le solde du crédit de construction de Fr. 326000.– voté par l'assemblée communale du 26 octobre 2011, destiné à financer la troisième étape des travaux de rénovation du mur d'enceinte du cimetière et des alentours de l'église, sous réserve de l'obtention des subventions fédérale et cantonale.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 250000.–, à couvrir par voie d'emprunt, destiné au remplacement d'un tronçon du collecteur d'eaux usées, impliquant dès 2013 une adaptation du prix du m<sup>3</sup> d'eau épurée.
4. Décider de requérir la mise en vente aux enchères publiques de la parcelle N° 128 du ban de Beurnevésin appartenant à M. Marco Sembinelli et consentir à l'avance de frais, soit Fr. 5000.–, à couvrir par fonds propres.
5. Problématique des inondations récurrentes de la Vendline:
  - a) décider de financer par une avance du fonds des eaux, sous réserve d'obtention des subventions fédérale et cantonale, le crédit de Fr. 50000.– accepté par l'assemblée communale le 21 décembre 2011 représentant la part communale dans l'établissement du plan directeur pour l'aménagement de la Vendline;
  - b) voter un crédit de Fr. 25000.–, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des subventions fédérale et cantonale, destiné à l'étude d'une première étape de mesures s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement de la Vendline.
6. Prendre connaissance et ratifier la convention de sortie du Cercle scolaire BEDALU.
7. Rapport d'activité de l'Administration communale extraordinaire.
8. Informations communales.
9. Divers et imprévu.

Beurnevésin, le 29 novembre 2012.

Administration communale extraordinaire.

### Le Bémont

#### Assemblée communale ordinaire

vendredi 21 décembre 2012, à 20h 15, à l'école.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2012.
2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2013, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Nomination des membres de la commission des pâturages.
4. Divers et imprévu.

Le Bémont, le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Conseil communal.

### Les Bois

#### Election complémentaire par les urnes de deux conseillers-ères communaux-nales le 27 janvier 2013

Les électrices et électeurs de la commune des Bois sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire de deux conseillers-ères, selon le système de la représentation proportionnelle, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les listes de candidatures doivent être remises au Conseil communal jusqu'au lundi 17 décembre 2012, à 18 heures. Elles indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du/de la candidat-e. Les listes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant.

#### Ouverture du bureau de vote

Lieu: locaux de l'Administration communale, Fondation-Gentit. Heures d'ouverture: samedi 26 janvier 2013, de 11 à 12 heures, et dimanche 27 décembre 2013, de 10 à 12 heures.

Les Bois, le 8 novembre 2012.

Conseil communal.

### Bourrignon

#### Assemblée communale

lundi 17 décembre 2012, à 20 h 15, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les taxes communales et le budget 2013.
3. Consolider en emprunt ferme le crédit de la réfection du chemin du Tière.
4. Décider la réfection de la conduite d'eau du Droit Mont et voter le crédit nécessaire.
5. Divers.

Bourrignon, le 28 novembre 2012.

Conseil communal.

### Clos du Doubs

#### Entrée en vigueur du règlement sur la jouissance des prés et pâturages

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Clos du Doubs le 27 septembre 2012, a été approuvé par le Service des communes le 16 novembre 2012.

Réuni en séance du 28 novembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Clos du Doubs, le 29 novembre 2012.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**Cœuve****Assemblée communale extraordinaire**

mercredi 12 décembre 2012, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées communales des 20 juin et 11 juillet 2012.
2. Consolidation du crédit pour l'aménagement d'un trottoir à la route d'Alle.
3. Rénovation de la Patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs: accepter d'alimenter un fonds à raison de Fr. 10.– habitant pour les années 2013 à 2015, montant à verser annuellement au SIDP, sur la base des statistiques de la population à fin décembre de l'année précédente.
4. Approuver le changement d'affectation des deux postes de concierges auxiliaires, suite à la création de deux postes permanents par l'assemblée communale.
5. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 25000.–, en vue d'une étude pour la construction d'un bâtiment de service et de société sur l'actuelle place de l'écopoint, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par la famille Bruno Miguel Calheiros de Oliveira, 1982, Sonia Patricia Freire Pais Oliveira, 1982, mariés, Miguel Oliveira, 2005, Clara Oliveira, 2011, célibataires, tous ressortissants du Portugal et domiciliés à Cœuve.
7. Divers.

Cœuve, le 3 décembre 2012.

Conseil communal.

---

**Corban****Assemblée communale ordinaire**

mardi 18 décembre 2012, à 20 heures, au complexe scolaire, salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 novembre 2012.
2. Présentation, discussion et adoption de la quotité d'impôt et des diverses taxes communales; approbation du budget 2013.
3. Divers et imprévu.
4. Bilan des trois dernières législatures.
5. Remerciements et apéritif.

Corban, le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Conseil communal.

---

**Delémont****Avis de dépôt**

Le Conseil de ville a approuvé la modification du règlement du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED), dans sa séance du 26 novembre 2012.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 6 décembre 2012 au 3 janvier 2013, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 7 janvier 2013.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

---

**Delémont****Arrêtés du Conseil de ville du 26 novembre 2012****Tractandum N° 15/2012**

Le budget communal 2013 est accepté.

**Tractandum N° 16/2012**

La modification du règlement du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) est acceptée.

**Tractandum N° 17/2012**

Le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1 700 000.– pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées est accepté.

**Tractandum N° 18/2012**

La vente de 6330 m<sup>2</sup> du feuillet communal N° 5242 sis au Voirnet en vue de la réalisation de 40 appartements pour un montant de Fr. 1 772 400.– est acceptée.

**Tractandum N° 19/2012**

La vente d'une portion de 770 m<sup>2</sup> du feuillet N° 169 et du bâtiment sis à la route de Porrentruy 18 pour un montant de Fr. 210 000.– est acceptée.

**Tractandum N° 20/2012**

Le crédit d'étude de Fr. 160 000.– pour la réalisation d'un plan directeur des rues du centre-gare et l'établissement du projet et du devis du réaménagement de l'avenue de la Gare (étape 1 liée au projet d'agglomération) est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 7 janvier 2013.

Delémont, le 28 novembre 2012.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Sébastien Lapaire.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

---

**Develier****Assemblée communale ordinaire**

lundi 17 décembre 2012, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 5 novembre 2012 publié sur le site internet de la commune; il peut également être consulté au Secrétariat communal.
2. Discuter et voter les budgets 2013 (disponibles sur le site internet de la commune); fixer les éléments de base.
3. Divers et imprévu.

Develier, le 30 novembre 2012.

Conseil communal.

**Les Genevez****Entrée en vigueur  
du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Genevez le 3 septembre 2012, a été approuvé par le Gouvernement le 30 octobre 2012.

Réuni en séance du 26 novembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Genevez, le 29 novembre 2012.

Conseil communal.

---

**Les Genevez****Assemblée communale ordinaire**

lundi 10 décembre 2012, à 20 h 15, à la salle communale.

**Rectificatif**

L'ordre du jour de l'assemblée communale précitée est modifié comme suit:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Adopter le budget 2013, les taxes y relatives et la quotité d'impôt.
3. Nommer:
  - a) les membres de la commission de vérification des comptes;
  - b) les membres de la commission du cercle scolaire;
  - c) les membres de la commission des estimations.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 200 000.– pour l'achat d'un véhicule d'intervention pour le SIS La Courtine; financement à raison de 70% par une subvention de l'ECA Jura, le solde par un emprunt des communes membres du SIS La Courtine.
5. Divers et imprévu.

Les Genevez, le 30 novembre 2012.

Conseil communal.

---

**Glovelier****Assemblée communale extraordinaire**

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la salle du Centre Saint-Maurice.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour paru  
dans le Journal officiel N° 41 du 21 novembre 2012**

8. Prendre connaissance et statuer sur la vente de la parcelle N° 575, située à la rue de la Pran, d'une contenance de 513 m<sup>2</sup>, au prix de Fr. 60.– le m<sup>2</sup>, à M<sup>me</sup> et M. Kristina et Raphaël Buchwalder, domiciliés à Glovelier.

**Cet objet est à présenter en urgence à la dernière assemblée communale de la commune de Glovelier, en vue de l'entrée en fonction de la nouvelle commune de Haute-Sorne au 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

Glovelier, le 3 décembre 2012.

Conseil communal.

---

**Grandfontaine****Assemblée communale**

mardi 18 décembre 2012, à 20 h 15, dans le bâtiment scolaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2012.
2. Prendre connaissance et approuver l'acquisition par le Service Incendie de Secours de Haute-Ajoie d'un véhicule d'un montant global de Fr. 200 037.–, sous réserve de participations et diverses subventions, dont la part communale de financement de Grandfontaine s'élève à Fr. 20 97.–; projet présenté par M. Philippe Riat.
3. Rénovation de la Patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs: accepter d'alimenter un fonds à raison de Fr. 10.– par habitant pour les années 2013 à 2015, montant à verser annuellement au SIDP, sur la base des statistiques de la population à fin décembre de l'année précédente.
4. a) Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2013 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives;  
b) prendre connaissance et accepter le budget d'investissement et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider les crédits;
  - achat d'une portion de terrain de 2000 m<sup>2</sup> à M. Babey Bertrand;
  - rénovation de la scène.
5. Divers.

Conseil communal.

---

**Lajoux****Entrée en vigueur****du règlement d'organisation et d'administration  
de la commune mixte de Lajoux**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Lajoux le 12 septembre 2012, a été approuvé par le Gouvernement le 30 octobre 2012.

Réuni en séance le 17 septembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

---

**Miécourt****Assemblée communale ordinaire**

mercredi 19 décembre 2012, à 20 heures, à la halle de gymnastique de Miécourt.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et accepter d'alimenter un fonds à raison de Fr. 10.–/habitant pour les années 2013 à 2015 pour la rénovation de la Patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs.
3. Discuter et voter le budget 2013, ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
4. Divers.

Secrétariat communal.

## Montfaucon

### Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfaverhier

mardi 18 décembre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nommer un scrutateur.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nomination:
  - a) du président de l'assemblée des ayants droit;
  - b) du secrétaire des ayants droit;
  - c) de deux membres à la commission des pâturages;
  - d) du secrétaire de la commission des pâturages.
5. Voter la réalisation d'un chemin derrière l'école.
6. Présentation du plan d'épandage des pâturages communaux de Montfaverhier.
7. Divers.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 3 décembre 2012.

La commission des pâturages.

## Le Noirmont

### Assemblée communale ordinaire

lundi 17 décembre 2012, à 20 heures, à l'aula des Espaces scolaires.

Ordre du jour:

1. Voter le budget communal 2013:
  - a) fixer la quotité de l'impôt et les taxes diverses;
  - b) budget de fonctionnement;
  - c) budget des investissements.
2. Service des eaux:
  - a) voter un crédit de Fr. 31000.– pour l'installation d'une borne hydrante au lieu-dit «Sous-le-Terreau»;
  - b) voter un crédit de Fr. 38000.– pour le bouclage des conduites rue des Angolattes – rue des Collèges; financement par prélèvement dans le fonds de réserve des «eaux».
3. Voter un crédit de Fr. 65000.– pour le remplacement des lampadaires de la rue des Collèges – rue du Pylône et de la Fontenotte; financement par prélèvement dans le fonds de réserve «éclairage public».
4. Voter un crédit de Fr. 50000.– pour notre participation à l'acquisition d'une balayeuse pour les communes du Noirmont, des Breuleux et de Saignelégier; financement par liquidités courantes.
5. Voter un crédit de Fr. 120000.– pour le remplacement des fenêtres côté sud du Collège primaire; financement par liquidités courantes.
6. Voter un crédit de Fr. 20000.– pour une étude liée aux aménagements extérieurs de l'ancienne église et de la place Saint-Hubert; financement par liquidités courantes.
7. Divers

Le Noirmont, le 29 novembre 2012.

Conseil communal.

## Saignelégier

### Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 28 novembre 2012, les plans suivants:

— Conception directrice «Aménagement» et son plan directeur d'urbanisation, plan directeur nature et paysage.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saignelégier, le 20 novembre 2012.

Conseil communal.

## Soubey

### Assemblée communale ordinaire

vendredi 14 décembre 2012, à 20h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2013 et les taxes y relatives.
3. Voter un crédit de Fr. 7000.– pour l'étude du projet d'un thermoréseau, à financer par le fond «Plan de développement».
4. Voter un crédit de Fr. 6000.– pour l'établissement d'un projet de rénovation avec plans de la Maison des Œuvres, à financer par le fond «plan de développement».
5. Divers et imprévu.

Soubey, le 3 décembre 2012.

Conseil communal.

## Undervelier

### Assemblée bourgeoise ordinaire

lundi 17 décembre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nommer les scrutateurs.
4. Convertir en emprunt ferme le crédit administration courante de Fr. 130000.–.
5. Voter un crédit de Fr. 43000.– pour notre participation au 1<sup>er</sup> lot de la réfection du chemin du Bambois.
6. Voter un crédit de Fr. 23000.– pour l'établissement des cartes forestières.
7. Présentation et approbation du budget 2013.
8. Election des autorités bourgeoises:
  - a) le président du conseil;
  - b) les membres du conseil;
  - c) la présidente des assemblées;
  - d) les vérificateurs des comptes.
9. Divers et imprévu.

Undervelier, le 3 décembre 2012.

Conseil bourgeois.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Fahy

#### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 18 décembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013 et quotité d'impôt.
3. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse.
4. Divers et imprévu.

Fahy, le 29 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Les Pommerats-Goumois

#### Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine en vue du regroupement avec la commune ecclésiastique de Saignelégier

mercredi 23 janvier 2013, à 20 h 15, dans une salle de classe de l'ancienne école des Pommerats.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Historique du projet.
3. Présentation et approbation de la convention qui lie les communes ecclésiastiques des Pommerats-Goumois et de Saignelégier.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Saignelégier

#### Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine en vue du regroupement avec la commune ecclésiastique des Pommerats-Goumois

mercredi 23 janvier 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Historique du projet.
3. Présentation et approbation de la convention qui lie les communes ecclésiastiques des Pommerats-Goumois et de Saignelégier.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### Alle

Requérants: Audrey Chèvre et copropriétaire, route de Porrentruy 4, 2942 Alle; auteur du projet: A. + N. Gogniat, atelier d'architecture, Haut du Village 24, 2718 La-Joux.

Projet: Transformation et agrandissement avec une annexe sud du bâtiment existant N° 20, comprenant l'aménagement de 8 appartements, panneaux solaires photovoltaïques, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 607 (surface 1335 m<sup>2</sup>), sise à la rue Achille Merguin, zones centre CAb et verte ZVA.

Dimensions du bâtiment existant: Longueur 21 m 02, largeur 12 m 92, hauteur 5 m 55, hauteur totale 11 m 51; dimensions de l'agrandissement: longueur 13 m 52, largeur 9 m 53, hauteur 6 m 40, hauteur totale 6 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante et briques TC, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogations requises: Article CA 16<sup>3</sup> RCC (toit plat); article CA 16<sup>6</sup> RCC (panneaux solaires); article 2.5.1<sup>o</sup> RCC (distance au cours d'eau); article 3.3.2 RCC (place de parc en zone verte).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 3 décembre 2012.

Secrétariat communal.

### Alle

Requérants: Florence et Vincent Niederhäusern, rue Es Crès 27, 2830 Courrendlin; auteur du projet: Ismail architecture S.à.r.l., 2800 Delémont.

Projet: Transformation de l'habitation et agrandissement dans la grange du bâtiment N° 1, capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 254 (surface 1114 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «La Terrière», zone centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existants, nouveau radier; façades: crépissage de teinte blanche, bardage en bois.

Dérogation requise: Article CA 16<sup>6</sup> (capteurs solaires).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 30 novembre 2012.

Secrétariat communal.

### La Baroche

Requérante: Commune de La Baroche, Le Cornat 12, 2946 Miécourt; auteur du projet: RWB Jura S.A., bureau d'ingénieurs, 2900 Porrentruy.

Projet: Restauration et revitalisation de l'Allaine, Secteur 1, sur les parcelles N°s 225 et 101 (surfaces 1436 et 1570 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit «Centre Village», localité de Miécourt, zone d'habitation HA, rivière.

Dimensions principales: Longueur ~80 m.

Genre de construction: Réaménagement du lit en intégrant des trous, caches à poissons et épis directionnels, reprise des berges en génie végétal.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2013, au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 30 novembre 2012.

Secrétariat communal.

### Boncourt

Requérante: Association Parietti & Gindrat S.A., Marti Travaux spéciaux Neuchâtel S.A., rue Xavier Stockmar 15, 2900 Porrentruy.

Projet: Réaménagement d'un terrain agricole comprenant le remblayage d'une dépression et la réalisation d'un drainage, sur la parcelle N° 3115 (surface 133669 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Les Champs de la Fontaine», zone agricole, périmètre de protection des vergers général.

Dimensions principales: Longueur 230 m, largeur 160 m, hauteur max. 2 m 50.

Genre de construction: Matériaux de terrassement: 60000 m<sup>3</sup>.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 3.4.2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2013, au Secrétariat communal de Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 5 décembre 2012.

Secrétariat communal.

### Clos du Doubs

Requérante: Commune de Clos du Doubs, rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne; auteur du projet: Gabriel Jeannerat, rue du Quartier 4, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Aménagement d'un appartement dans les anciennes classes de l'école, terrasse sur le garage existant, capteurs solaires thermiques en toiture, sur la parcelle N° 127 (surface 3777 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Sur l'Echange», localité d'Epiquez, zone centre CA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage sans changement; couverture: tuiles TC sans changement.

Dérogation requise: Article CA 16 (capteurs solaires).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2013, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 29 novembre 2012.

Secrétariat communal.

### Cornol

Requérante: Commune de Cornol, route des Rangiers 5, 2952 Cornol.

Projet: Construction d'une cabane forestière avec couvert pour grillades en annexe, sur la parcelle N° 450 (surface 782729 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «La Valletaine», zones agricole et forêt.

Dimensions principales: Longueur 12 m, largeur 10 m 85, hauteur 2 m 75, hauteur totale 4 m 30; dimensions du couvert: longueur 4 m 80, largeur 4 m 80, hauteur 2 m 50, hauteur totale 3 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: rondins de teinte naturelle; couverture: toiture végétalisée.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 janvier 2013, au Secrétariat communal de Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 29 novembre 2012.

Secrétariat communal.

### Courrendlin

Requérants: Catarina et Sergio Condesso, Champs-Forts 26, 2740 Moutier; auteur du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, architectes, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double en annexe contiguë, raccordement au gaz, sur la parcelle N° 1686 (surface 674 m<sup>2</sup>), sise à la rue En Solé, zone d'habitation HAh, plan spécial «Es Crès IV modifié».

Dimensions principales: Longueur 10 m 78, largeur 8 m 90, hauteur 5 m 40, hauteur totale 7 m; dimensions du garage: longueur 6 m 30, largeur 6 m, hauteur 2 m 70, hauteur 2 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 janvier 2013, au Secrétariat communal de Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 3 décembre 2012.

Secrétariat communal.

### Delémont

#### **Rectificatif à l'avis de construction paru dans le Journal officiel N° 42 du 28 novembre 2012**

Requérante: UBS AG, avenue de la Gare 41, 2800 Delémont.

Projet: Changement d'affectation du rez-de-chaussée du bâtiment N° 41, aménagement de locaux pour la banque.

N° de parcelle: **2251 et non 221.**

Delémont, le 3 décembre 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

### Porrentruy

Requérant: Bernard Crevoisier, Les Grandes-Vies 24, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Entreprise Crevoisier & Rérat S.A., chemin des Grandes-Vies 5, 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 63, comprenant: aménagement d'une pièce supplémentaire isolée et vitrée; prolongement de la terrasse; remplacement de toutes les fenêtres et portes, couleur noir anthracite; remplacement des stores, couleur grise; aménagement du terrain et remblayage de celui-ci; construction d'un mur de soutènement; aménagement d'une piscine partiellement enterrée: longueur 15 m, largeur 7 m 25, profondeur environ 1 m 50; construction d'un couvert à voitures en façade ouest. Ces travaux seront réalisés sur la parcelle N° 1935 (surface 2236 m<sup>2</sup>), sise à la route de Bure, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux.

Dimensions: Longueur 9 m 78, largeur 4 m 17, hauteur 4 m; dimensions du couvert à voiture en béton: longueur 6 m 79, largeur 7 m 70, hauteur à la corniche 2 m 50, hauteur au faite 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: verre isolé; façades: revêtement verre isolé; teinte noir anthracite; toiture à pans multiples et dalle en béton; couverture: tuiles + étanchéité, teinte grise; chauffage existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2013 inclusivement, au Service des travaux

publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 3 décembre 2012.

Bureau des travaux publics de la ville.

### Saignelégier

Requérant: Joël Cattin, Les Cerlatez, 2350 Saignelégier; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'un rural comprenant stabulation, fenil, remise, SRPA, fosse à purin, sur la parcelle N° 776 (surface 54 533 m<sup>2</sup>), sise au Cerneux Belin, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 28 m 48, largeur 23 m 82, hauteur 5 m 95, hauteur totale 10 m 15.

Genre de construction: Murs extérieurs: murets en béton, ossature bois; façades: planches brutes de teinte brune, tôles en façades est et ouest; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge (Korallit).

L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 janvier 2013, au Secrétariat communal de Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 30 novembre 2012.

Secrétariat communal.

### Undervelier

Requérant: Jean-René Allimann, route de Soulce 5, 2863 Undervelier; auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat S.A., rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Rénovation et transformation du bâtiment N° 5, comprenant une isolation périphérique, 6 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 115 (surface 1125 m<sup>2</sup>), sise à la route de Soulce, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte coquille d'œufs; couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2013, au Secrétariat communal d'Undervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Undervelier, le 3 décembre 2012.

Secrétariat communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

## Mises au concours

L'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA) à Moutier est une institution commune au Jura bernois et à la République et Canton du Jura. Les Services psychiatriques Jura bernois – Bienne-Seeland (SPJBB) en sont le support juridique et chargés de son administration et de sa gestion avec la collaboration d'une commission paritaire formée de représentants des deux cantons.

Située à Moutier, l'UHPA existe depuis une dizaine d'années et est composée de professionnels du médical, des soins, de l'éducation, du scolaire et de l'administration. Elle accueille des adolescent-e-s âgé-e-s de 12 à 18 ans, en situation de crise, souffrant de troubles psychiatriques aigus.

Les SPJBB recherchent pour l'UHPA à Moutier, pour le 1<sup>er</sup> mars 2013, un

### éducateur spécialisé, 90%

et un

### veilleur (H/F) 30%

**Champs d'activité:** Vous assurez l'accompagnement de chaque jeune par une relation d'aide au travers de soins personnalisés. Vous créez et entretenez des conditions d'excellente collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

**Profil:** *Pour l'éducateur spécialisé:* diplôme d'éducateur spécialisé, expérience en milieu psychiatrique ou avec des adolescents, intérêt pour le travail interdisciplinaire et en réseau ainsi que des aptitudes dans la prise en charge individualisée et dans la gestion de groupe. Au bénéfice d'un permis de conduire cat. B. Compte tenu de la composition actuelle de l'équipe, il sera donné priorité à une candidature masculine. *Pour le veilleur:* bachelior/diplôme d'infirmier-ère HES, niveau 2 ou en psychiatrie, au minimum deux ans d'expérience dans les soins psychiatriques. Flexible, esprit d'équipe et d'égard pour les patients, tant dans la réflexion que dans l'action.

**Nous offrons:** Des tâches intéressantes et variées au sein d'une institution en constant développement, de la formation continue, des perspectives d'avenir ainsi que des prestations sociales avantageuses.

**Contact:** Envoyez votre dossier de candidature complet jusqu'au 14 décembre 2012 aux SPJBB, Ressources humaines, M<sup>me</sup> Aline Bühler, 2713 Bellelay ([aline.buehler@gef.be.ch](mailto:aline.buehler@gef.be.ch)).

M<sup>me</sup> V. Vierjan, ICUS ([vanessa.vierjan@gef.be.ch](mailto:vanessa.vierjan@gef.be.ch)), se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, N° de téléphone 032 494 53 00.

D'autres offres d'emploi sous [www.be.ch/jobs](http://www.be.ch/jobs) et sous [www.spjbb.gef.be.ch](http://www.spjbb.gef.be.ch).

### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura, Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, à l'attention de M. Roger Sanglard, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 76, fax 032 420 73 01, e-mail: [roger.sanglard@jura.ch](mailto:roger.sanglard@jura.ch).

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 1.2.2013.

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 22.2.2013.

**Exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

1.7 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

1.8 **Genre de marché:** Marché de travaux de construction.

1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

#### 2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** A16 - Section 2 – Lot 2.365: Tracé, superstructure/Jonction de Bure – Portail sud du tunnel de Bure.

2.3 **Référence/numéro de projet:** Lot 2.365.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 45000000 – Travaux de construction.

#### 2.5 Description détaillée du projet

Enrobés bitumineux:

- couche de base ACT 22S: 750 tonnes
- couche de liaison ACB 22S: 780 tonnes
- couche d'usure AC MR8: 485 tonnes
- accotement grenailé ACT 16N: 1000 m<sup>2</sup>
- couvercles de regards DN 600: 25 pièces
- grilles de dépotoirs: 10 pièces
- couvercles regards EES: 5 pièces
- réalisation d'un perré d'ouvrage: 1 pièce

2.6 **Lieu de l'exécution:** Commune de Bure.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

**Début:** 3.6.2013.

### 3. Conditions

- 3.1 **Conditions générales de participation:** Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.2 **Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 **Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 **Sous-traitance:** Autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 **Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.
- 3.8 **Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:** Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 **Critères d'adjudication conformément aux indications suivantes:** Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 19.12.2012.  
**Prix:** Fr. 200.–.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 19 décembre 2012 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 200.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 421.2001.32-CC – Lot 2.365 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra aux installations de chantier de Montaigne (route de l'aérodrome), salle DGT le vendredi 18 janvier 2013, à 14 heures.

### 4. Autres informations

- 4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Sans conditions.
- 4.2 **Conditions générales:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch).
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.